# MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES MRC D'ANTOINE-LABELLE PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 13 janvier 2020 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville à 19h00.

Sont présents : Pierre Flamand Maire
Serge Piché Conseiller
Normand Bernier Conseiller

Yves Prud'homme Conseiller Alain Lachaine Conseiller Éric Paiement Conseiller Pierre Lamoureux Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Flamand.

Est également présente Mme Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# 1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM</u>

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 19h00, constate le quorum et offre à l'audience ses vœux de bonne année 2020.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7328**

## 2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

- 1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation des procès-verbaux :
  - 3.1 Séance ordinaire du 9 décembre 2019:
  - 3.2 Séance extraordinaire du 9 décembre 2019;
- 4. Période de questions
- 5. Correspondance

N/A

# 6. Administration générale

- 6.1 Adoption du règlement numéro 235-2020 décrétant l'imposition de la taxation et des compensations pour l'année financière 2020;
- 6.2 Mandat à Punch Communication pour la réalisation et la conception de la Politique Municipalité amie des aînés;
- 6.3 Projet de loi 48 (fiscalité agricole) Demande au gouvernement du Québec;
- 6.4 Contrat annuel pour le contrôle et les bons traitements envers les chiens et les chats;
- 6.5 Acceptation de l'offre d'achat du lot 3 313 729 (terrain chemin Guénette);
- 6.6 Autorisation de procéder au renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 6.7 Autorisation de procéder au renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- 6.8 Autorisation de procéder au renouvellement de l'adhésion annuelle à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);
- 6.9 Autorisation de procéder au renouvellement de l'adhésion annuelle aux publications de Québec Municipal;
- 6.10 Autorisation d'accorder des contributions financières aux organismes locaux et régionaux pour l'année 2020;
- 6.11 Présentation et approbation des comptes;

## 7. Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile

7.1 Entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional;

- 8. Travaux publics (voirie municipale)
- 9. Hygiène du milieu (aqueduc, égout, matières résiduelles)
  - 9.1 Approbation du règlement numéro 64 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;
- 10. Santé et bien-être (HLM)

NI/A

- 11. Urbanisme et environnement
  - 11.1 CPTAQ Appui pour autoriser une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 3 314 041 Festival Country Ranch El-Ben;
- 12. Loisirs et culture
  - 12.1 Embauche d'un employé affecté au département de la patinoire de Val-Barrette;
  - 12.2 Contrat de licence pour une plateforme web;
- 13. Divers

3.

- 14. Période de questions
- 15. Levée de la séance

<u>ADOPTÉE</u>

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX** 

# **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7329**

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2019 en vue de son approbation et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 tel que déposé au conseil et avec dispense de lecture.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**ADOPTÉE** 

# **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7330**

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2019 en vue de son approbation et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 tel que déposé au conseil et avec dispense de lecture.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## 6. ADMNISTRATION GÉNÉRALE

### **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7331**

# 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXATION ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

**ATTENDU** qu'en vertu du *Code municipal* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité de Lac-des-Écorces a le droit d'imposer et de prélever des taxes, tarifs, compensations, cotisations et autres;

**ATTENDU** que le conseil municipal doit décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations par un règlement, de même que les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2020;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été dûment donné à cet effet à la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019 par le conseiller M. Éric Paiement;

**ATTENDU** qu'un projet de ce règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019 par le conseiller M. Normand Bernier;

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et qu'ils déclarent l'avoir lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, soit requise de préparer le rôle de perception 2020;

**QUE** le règlement numéro 235-2020 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020 et les conditions de leur perception, soit, et est adopté, avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE** 

## \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7332**

# 6.2 MANDAT À PUNCH COMMUNICATION POUR LA RÉALISATION ET LA CONCEPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

**ATTENDU** que la Municipalité a soumis à la ministre responsable des aînés et des proches aidants une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, volet Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

**ATTENDU** que la Municipalité a obtenu de la ministre responsable des aînés et des proches aidants une aide financière au montant de 10 500 \$ pour permettre la réalisation de la démarche MADA;

**ATTENDU** qu'afin d'élaborer et concevoir la réalisation d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés, la Municipalité souhaite s'adjoindre les services d'un consultant:

**ATTENDU** l'offre de service reçu de Punch Communication le 20 décembre 2019 au montant de 8 200 \$ plus les taxes applicables afin d'élaborer et concevoir la réalisation d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés pour la Municipalité de Lac-des-Écorces;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**QUE** ce conseil octroi le mandat à Punch Communication d'élaborer et de concevoir la réalisation d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés pour la Municipalité de Lac-des-Écorces, selon les termes et conditions stipulés à l'offre de service reçu le 20 décembre 2019 au montant de 8 200 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** ce conseil autorise le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer la convention d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche

Municipalité amie des aînés Volet 1 à intervenir entre la ministre responsable des aînés et des proches aidants et la Municipalité de Lac-des-Écorces;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-701-20-447-02.

<u>ADOPTÉE</u>

\*\*\*\*\*\*\*\*

## **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7333**

# 6.3 PROJET DE LOI 48 (FISCALITÉ AGRICOLE) – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

**ATTENDU** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi nº 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

ATTENDU que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

**ATTENDU** que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

ATTENDU que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

ATTENDU que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

**ATTENDU** que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

**ATTENDU** que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

**ATTENDU** que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

**ATTENDU** que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions:

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE la Municipalité de Lac-des-Écorces:

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi nº 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre régionale, Mme Sylvie d'Amour, à la députée du comté de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7334**

# 6.4 CONTRAT ANNUEL POUR LE CONTRÔLE ET LES BONS TRAITEMENTS ENVERS LES CHIENS ET LES CHATS

**ATTENDU** les modalités prévues au chapitre P-42 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux:

**ATTENDU** l'offre de service reçu du Centre canin Le Refuge le 18 décembre 2019 au montant de 2 763 \$ plus les taxes applicables afin d'offrir à la Municipalité, les services de fourrière pour le contrôle et bons traitements envers les chiens et les chats pour l'année 2020:

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**QUE** ce conseil octroi, au Centre canin Le Refuge, le contrat de fourrière pour le contrôle et bons traitements envers les chiens et les chats pour l'année 2020 sur le territoire de la Municipalité, au montant de 2 763 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** ce conseil autorise le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat de fourrière pour le contrôle et les bons traitements envers les chiens et les chats pour l'année 2020 à intervenir entre le Centre canin Le Refuge et la Municipalité de Lacdes-Écorces;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-290-00-451-00.

<u>ADOPTÉE</u>

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7335**

# 6.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DU LOT 3 313 729 (TERRAIN CHEMIN GUÉNETTE)

**ATTENDU** l'offre reçu de M. Christian Nadeau d'acquérir un terrain vacant situé sur le chemin Guénette (lot 3 313 729) appartenant à la Municipalité pour un montant de 200 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**QUE** ce conseil accepte l'offre d'achat de M. Christian Nadeau du lot 3 313 729, appartenant à la Municipalité pour un montant de 200 \$;

**QUE** ce conseil autorise le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer l'offre d'achat et l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité et M. Christian Nadeau pour procéder au transfert de propriété du lot 3 313 729, à la condition expresse que l'ensemble des frais et honoraires reliés à cette transaction soient défrayés par l'acquéreur, M. Christian Nadeau, et selon les termes et conditions mentionnés à l'offre d'achat et à l'acte de vente.

<u>ADOPTÉE</u>

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7336**

# 6.6 AUTORISATION DE PROCÉDER AU RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**DE RENOUVELER** l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, à acquitter les frais de renouvellement de cette adhésion, au montant de 3 209,47\$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-190-00-494-00.

<u>ADOPTÉE</u>

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

6.7 AUTORISATION DE PROCÉDER AU RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**DE RENOUVELER** l'adhésion annuelle de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2020;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, à acquitter les frais de renouvellement de cette adhésion, au montant de 852 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-130-11-494-00 et 02-130-00-424-00.

	<u>ADOPTÉE</u>
*********	

### **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7338**

6.8 AUTORISATION DE PROCÉDER AU RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

**IL EST PROPOSÉ** par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**DE RENOUVELER** l'adhésion annuelle de la directrice du service d'urbanisme, Mme Sandra Laberge et celle de l'adjointe au service d'urbanisme, Mme Ève Cuillerier, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2020;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, à acquitter les frais de renouvellement de ces adhésions, au montant de 707,10\$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-610-00-494-00.

OPTÉE	Ξ

# **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7339**

6.9 AUTORISATION DE PROCÉDER AU RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE AUX PUBLICATIONS DE QUÉBEC MUNICIPAL

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**DE RENOUVELER** l'adhésion annuelle de la Municipalité de Lac-des-Écorces aux publications de Québec Municipal pour l'année 2020;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, à acquitter les frais de renouvellement de cette adhésion, au montant de 598,10\$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-190-00-494-00.

	<u>ADOPTÉE</u>
********	

# 6.10 AUTORISATION D'ACCORDER DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUX ORGANISMES LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR L'ANNÉE 2020

**ATTENDU** les demandes de contribution financière de plusieurs organismes locaux et régionaux pour l'année 2020;

**ATTENDU** que ce Conseil, suite à l'étude de ces demandes, a établi une liste des contributions financières à accorder aux divers organismes locaux et régionaux;

**ATTENDU** que ce Conseil souhaite encourager les actions et mandats des différents organismes qu'il désire soutenir financièrement pour l'année 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, à verser les contributions financières pour l'année 2020, à chaque organisme et selon les montants établis dans la liste suivante :

Nom de l'organisme demandeur	Aide financière accordée en 2020	
Association des citoyens protection du lac Gauvin	1 500 \$	
Association des résidants riverains du lac David	1 500 \$	
Balle molle de LDÉ (Nancy St-Germain & Julie Bélisle)	1 000 \$	
Balle molle de LDÉ (Nancy St-Germain & Julie Bélisle)	400 \$	
Cercle des Fermières de LDÉ	400 \$	
Cercle des Fermières de VB	400 \$	
Club Âge d'Or - L'Âge du Souvenir - LDÉ	3 000 \$	
Club Âge d'Or - L'Âge du Souvenir - LDÉ (taxes)	1 810 \$	
Club Âge d'Or - Val-Barrette (salle)	3 000 \$	
Club de Motoneige Anti-Loup Inc. (taxes)	1 100 \$	
Club des petits déjeuners - Écoles de Lac-des-Écorces	450 \$	
Comité des Loisirs - autres	1 500 \$	
Comité des Loisirs - fête Nationale	8 500 \$	
Croix rouge division Québec	480 \$	
Fabrique du Bon Pasteur de VB (bulletin paroissial) - Pub 2019	150 \$	
Fabrique Notre-Dame-de-la-Rive LDÉ (bulletin paroissial) 2019	150 \$	
Festival Country du Ranch EL-Ben	400 \$	
Festival de musique country de Lac-des-Écorces	350 \$	
Place aux jeunes - Desjardins = Zone Emploi	500 \$	
Pompiers - Fête de l'Halloween	350 \$	
Regroupement Le Prisme - Camp de jour x 2	300 \$	
Société Horticole de Val-Barrette	400 \$	
Société St-Vincent-de-Paul	300 \$	
Valérie Blais - dépouillement d'arbre de Noel - Val-Barrette	300 \$	
Au cœur de l'arbre	1 500 \$	
Centre d'action bénévole Léonie Bélanger	300 \$	
TOTAL:	30 040 \$	

ADOPTÉE	
ADOPTEE	

### 6.11 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

**ATTENDU** le dépôt de la liste des comptes du mois de décembre 2019 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et/ou entériner le paiement des comptes suivants, à savoir :

Type de dépenses	Total
Dépenses mensuelles et incompressibles Décembre 2019	289 245,74 \$

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# 7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE</u>

# **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7342**

# 7.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION RÉGIONAL

**ATTENDU** qu'afin de pallier à une problématique de couverture et de compatibilité des systèmes de radiocommunication des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC, le Conseil de la MRC a décidé, par sa résolution MRC-CC-12781-01-18, de se doter d'un système de radiocommunication régional afin de le mettre au service des municipalités;

**ATTENDU** que ce système de radiocommunication régional a été acquis et implantés par la MRC au cours de l'année 2019;

**ATTENDU** que trois des quatre sites de radiocommunication utilisés pour héberger le système de radiocommunication ont été mis à la disposition de la MRC par des municipalités participantes;

**ATTENDU** que les coûts d'acquisition et d'implantation ont déjà été répartis suivant le mode de partage adopté par la résolution MRC-CC-13455-10-19 du Conseil de la MRC et que les municipalités ont déjà été facturées par la MRC à cet égard;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC a déjà également adopté par sa résolution MRC-CC-13455-10-19 le mode de partage pour la répartition des coûts d'entretien et d'opération annuels du système;

**ATTENDU** que les municipalités et la MRC souhaitent conclure une entente intermunicipale pour encadrer l'opération et l'entretien du système de radiocommunication régional ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer l'entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional à intervenir entre la MRC d'Antoine-Labelle et les 17 municipalités faisant partie de la MRC d'Antoine-Labelle, selon les termes et conditions énoncés à ladite entente.

Labelle	e, selon les termes et conditions enonces a ladite entente.	
	***************	<u>ADOPTÉE</u>
8.	TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE MUNICIPALE) N/A	
	****************	

# 9. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC, ÉGOUT, MATIÈRES RÉSIDUELLES)

### **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7343**

# 9.1 APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 64 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

**ATTENDU** l'adoption du Règlement #64 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #8 au montant de 1 414 000 \$ par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et un emprunt au montant de 1 414 000 \$ à cet effet;

**ATTENDU** que toutes les municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doivent approuver les règlements d'emprunt de cette Régie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'accepter le Règlement #64 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #8 au montant de 1 414 000 \$ adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et un emprunt au montant de 1 414 000 \$ à cet effet.

		<u>ADOPTÉE</u>
	*****************	
10.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (HLM)	
	N/A	
	*****************	
11	LIRRANISME ET ENVIRONNEMENT	

# RÉSOLUTION Nº 2020-01-7344

# 11.1 CPTAQ – APPUI POUR AUTORISER UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE SUR LE LOT 3 314 041, FESTIVAL COUNTRY RANCH EL-BEN

**ATTENDU** que M. Benoit Plouffe et Mme Michelle Côté sont propriétaires du matricule 9660-01-8325 comprenant le lot 3 314 041 du cadastre du Québec;

**ATTENDU** que les demandeurs désirent obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une autorisation supplémentaire à leur dossier 423832, émis le 19 juillet 2019, à l'effet de permettre la tenue de concerts sous chapiteaux avec différents artistes invités seulement pour les quatre (4) jours du festival, et ce, en complémentarité des compétitions équestres déjà autorisées;

**ATTENDU** qu'il y a d'autres espaces disponibles hors de la zone agricole pour ce type d'événement, mais que ce site est utilisé depuis déjà plusieurs années par les demandeurs, qu'il est connu par sa clientèle, qu'ils ne font pas d'extension abusive de l'usage et que celui-ci ne relève pas d'un caractère continu;

**ATTENDU** que l'ajout de spectacles à l'autorisation déjà émise n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles avoisinantes et pourrait permettre une augmentation de l'achalandage au festival ainsi qu'une plus grande visibilité pour notre région;

**ATTENDU** que la municipalité appuie la demande compte tenu que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Lac-des-Écorces recommande à la CPTAQ d'accéder à la demande de M. Benoit Plouffe et Mme Michelle Côté à l'effet de permettre la tenue de concerts sous chapiteaux avec différents artistes invités seulement pour les 4 jours du festival, et ce, en complémentarité des compétitions équestres déjà autorisées dans le dossier 423832.

	<u>ADOPTÉE</u>
********	

## 12. LOISIRS ET CULTURE

## **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7345**

# 12.1 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AFFECTÉ AU DÉPARTEMENT DE LA PATINOIRE DE VAL-BARRETTE

**ATTENDU** l'affichage à l'interne et à l'externe du poste vacant de préposé affecté au département de la patinoire de Val-Barrette;

ATTENDU la recommandation d'embauche de la directrice générale;

ATTENDU les dispositions de la convention collective présentement en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher et de nommer Mme Leïla Venne, au poste de préposée affectée au département de la patinoire de Val-Barrette, rétroactivement au 9 janvier 2020, selon les termes et conditions prévues à la convention collective en vigueur.

	<u>ADOPTÉE</u>
**********	

# **RÉSOLUTION Nº 2020-01-7346**

#### 12.2 CONTRAT DE LICENCE POUR UNE PLATEFORME WEB

**ATTENDU** que ce conseil désire que la Municipalité puisse offrir un nouveau service en ligne à ses citoyennes et citoyens afin de leur permettre de procéder aux différentes inscriptions d'activités en loisirs et de réservations de salles municipales;

**ATTENDU** l'offre de service reçu de Solutions Nexarts inc., le 12 septembre 2019, au montant de 900 \$ par année, plus les taxes applicables, pour la mise en service et l'attribution d'une licence « Qidigo » pour l'utilisation de cette plateforme permettant des inscriptions et réservations en ligne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Nathalie Labelle, à signer le contrat de licence pour une plateforme web « Qidigo » à intervenir entre la Municipalité de Lac-des-Écorces et l'entreprise Solutions Nexarts inc., selon les modalités de paiement, termes et conditions énoncés à ladite entente;

**ADOPTÉE** 

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-701-20-419-00.

			ADOI ILL
		********	
13.	<u>DIVERS</u>		
	N/A		
		********	
14.	PÉRIODE DE QU	<u>ESTIONS</u>	
		*******	

# 15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h24.

	<u>ADOPTÉE</u>
*****	*************
Pierre Flamand Maire	Linda Fortier Secrétaire-trésorière et directrice générale
	la signature du présent procès-verbal équivaut à la ésolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du
Pierre Flamand Maire	